

ment à la dernière session, mais nous les avons accordés en comptant qu'on ne nous cacherait l'existence d'aucun décret du conseil. Nous avons certes le droit de compter que le Gouvernement ne nous induirait pas en erreur sur une question de cette importance. Quels que soient les motifs que le Gouvernement puisse invoquer maintenant pour se justifier d'avoir adopté ce décret du conseil, il a certes induit la Chambre en erreur l'an dernier. Le Gouvernement voudra-t-il nous dire maintenant s'il existe d'autres décrets du conseil secrets?

Le discours du trône déclare que la démobilisation s'effectue rapidement et que presque tous les anciens combattants sont de retour au pays à l'exception d'un petit nombre dans l'armée d'occupation. Le Gouvernement actuel a mis en évidence le statut de notre pays en tant que nation. Il a répandu l'idée à l'étranger que le Canada jouerait le rôle d'une nation importante dans le maintien de la paix internationale. Il a approuvé l'Organisation des Nations Unies, et promis que notre pays ferait sa juste part pour maintenir la paix. A cette fin il a participé à l'occupation des pays ennemis en Europe, mais récemment il a annoncé qu'il retirerait ses troupes d'occupation, du moins de l'Allemagne.

Nous approuvons la politique du Gouvernement quant au rapatriement de ceux qui sont allés se battre à l'étranger; mais, d'après les plans de temps de paix annoncés par le ministre de la Défense nationale, notre armée permanente comptera désormais 25,000 hommes. Le Gouvernement ne nous a donné aucune indication qu'il remplacerait par d'autres troupes l'armée d'occupation qu'il retire d'Allemagne. Cependant, à San-Francisco, il s'est engagé à partager les obligations qui découlent du maintien de la paix. Le Canada retire les forces d'occupation qu'il avait expédiées en Allemagne pour laisser la Grande-Bretagne poursuivre une tâche qu'il avait cependant librement choisie. Le peuple attend et ses représentants à la Chambre exigent une justification de cette façon d'agir, non pas en ce qu'elle touche le rapatriement des combattants, mais en ce qu'elle marque une volte-face du Gouvernement dans son programme de participation à l'occupation de l'Allemagne par les armées alliées. Nous voulons savoir si le Gouvernement refuse la responsabilité dans l'ordre international qu'il a acceptée à San-Francisco ou s'il a de bonnes raisons de laisser à la Grande-Bretagne seule le fardeau d'occuper la zone britannique de l'Allemagne.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots seulement au sujet des relations entre le Dominion et les provinces. Le discours du trône

nous apprend que le comité de coordination s'est réuni en janvier et qu'il a commencé son travail. La prochaine assemblée doit se tenir le 25 avril; on laisse entendre qu'il en découlera peut-être des mesures. Depuis l'avènement du Gouvernement, le peuple canadien attend la solution de ce problème. Pendant dix ans, la question s'est posée de façon de plus en plus urgente, mais le cabinet n'ayant même pas réussi à l'empêcher de s'aggraver, il a pu encore bien moins chercher à la résoudre. Le Gouvernement connaît la situation depuis des années et, cependant, il continue de tolérer des injustices. La Chambre, si je ne me méprends pas sur son compte, demandera au Gouvernement de corriger les faiblesses des rapports entre le Dominion et les provinces de façon à assurer un niveau social convenable dans toutes les parties du pays. Le Parlement canadien appuiera, j'en suis sûr, une telle politique et j'espère que les représentants du Gouvernement ainsi que ceux des provinces s'accorderont pour atteindre ce but. J'ai abordé tous les sujets mentionnés dans le discours du trône, mais le parlement et la Chambre des communes ont mieux à faire que d'adopter et d'administrer des lois. Le Parlement canadien est une grande institution commerciale. L'administration publique est la plus vaste entreprise au pays et elle nous intéresse tous directement. Je désire consacrer à son étude cinq minutes. Jen ai parlé l'an dernier, ce qui n'a pas fait plaisir au premier ministre. D'après lui, le sujet relève du débat sur le budget, mais comme c'est la dernière occasion qui m'est offerte d'en parler avant que l'exposé budgétaire nous soit présenté, je tiens à faire au Gouvernement certaines recommandations avant ce temps-là.

Avant la guerre, notre budget national s'élevait à environ un demi-milliard. L'an dernier, ce chiffre était décuplé, atteignant plus de 5 milliards. Je n'en fais pas reproche au Gouvernement. On prévoit qu'en 1950, cinq ans après la clôture des hostilités, notre budget sera d'un milliard et demi ou deux milliards par année, à moins que le Gouvernement ne change de politique. C'est dire que nous dépenserons alors de trois à quatre fois autant qu'avant la guerre. Si je mentionne ce fait, c'est que je voudrais que nous en prenions connaissance et que nous cherchions les meilleurs moyens d'y faire face. Durant les années de conflit, la moitié de nos dépenses étaient soldées à même les impôts; le reste, sous forme de dette, devenait une hypothèque gagée sur les contribuables.

L'année qui a précédé la guerre, notre dette nationale brute se chiffrait par 3,700 millions de dollars. A la fin de la dernière année financière terminée en 1945, elle avait atteint les 15,700 millions, soit plus de quatre fois son